

Crédit acheteur couvert par la SERV

Lors d'un crédit acheteur le financement du bien/service exporté est négocié directement par l'importateur avec le prêteur. Xport Finance SA («XFi») accorde au client de l'exportateur suisse un prêt à terme, représentant en principe au maximum 85% de la valeur du contrat de livraison. L'étendue du financement d'un crédit acheteur couvert par la SERV peut inclure, en plus de la partie susmentionnée du contrat de livraison, une partie des coûts de financement associés. L'obligation de paiement de l'emprunteur en vertu du contrat de crédit acheteur est abstraite du contrat de livraison.

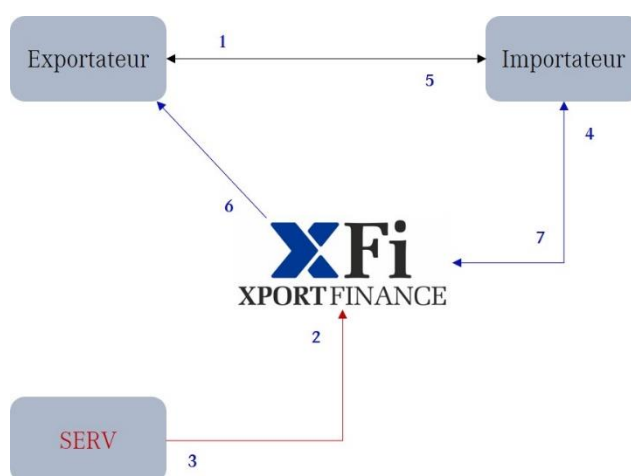
XFi accompagne ses clients à travers les différentes étapes du processus de vente, par exemple en émettant une offre de financement indicative avec laquelle l'exportateur peut compléter son offre commerciale. Cette approche proactive du financement des ventes est un outil précieux pour les exportateurs suisses et peut contribuer de manière significative au succès des négociations.

Caractéristiques du produit

Dans le cadre de l'assurance du crédit acheteur, la SERV assure XFi contre le risque de non-paiement de l'emprunteur ainsi que contre les risques politique et de transfert. Le taux de couverture maximum est de 95% du montant dû sous le contrat de crédit. Avec une période de remboursement de deux ans ou plus les modalités de l'Arrangement de l'OCDE s'appliquent (par exemple minimum 15% d'acompte). Un accord de crédit entre l'importateur et XFi régit les conditions du financement et des sûretés éventuelles. L'exportateur reçoit ses paiements selon le contrat de livraison directement d'XFi et obtient ainsi une garantie de paiement indirecte pour ses demandes de paiement.

Les étapes du processus

1. Conclusion du contrat de livraison entre exportateur et importateur. L'importateur paie l'acompte conformément au contrat de livraison et à l'Arrangement
2. Analyse du crédit et demande d'assurance de crédit acheteur à la SERV effectuées par XFi
3. Sous réserve d'une analyse positive du crédit par la SERV, la police d'assurance est émise en faveur de XFi
4. Conclusion de l'accord de crédit entre l'importateur et XFi
5. Production, livraison et facturation selon le contrat de livraison
6. Paiements des factures à l'exportateur par XFi à partir du crédit acheteur et selon les termes de paiement du contrat de livraison (dans la mesure où ils sont conformes aux conditions générales de la SERV)
7. L'importateur doit rembourser le crédit acheteur conformément au contrat de crédit.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter !